

La laïcité n'est pas l'effacement de la foi

Il est des mots que l'on répète si souvent qu'ils finissent par perdre leur sens. La laïcité est de ceux-là. Invoquée à tout propos, brandie comme un étendard, utilisée parfois comme une arme, elle est devenue l'objet de tant d'interprétations contradictoires que nous avons fini par oublier ce qu'elle devait d'abord protéger : la liberté de conscience.

En cette rentrée, l'éducateur Frédéric Gautier pose avec force une question que nous ne pouvons plus esquiver. La laïcité est-elle encore le cadre juridique permettant à chacun de croire ou de ne pas croire, de vivre sa foi et de l'exprimer dans le respect de la loi commune ? Ou devient-elle peu à peu, sous couvert de neutralité, le vecteur légal d'un athéisme militant ?

Cette interrogation ne concerne pas seulement les catholiques. Elle concerne tous les citoyens. Elle touche à la liberté, à l'éducation, à la transmission, à la place des familles, au rôle de l'État et, finalement, à la conception que nous nous faisons de la personne humaine.

La loi de 1905 n'a pas été conçue pour chasser Dieu de la société. Elle affirme la liberté de conscience et garantit le libre exercice des cultes. Elle organise la séparation des Églises et de l'État ; elle n'impose pas la séparation des citoyens d'avec leurs convictions. La République est neutre. Les Français, eux, ne le sont pas. Ils pensent, ils espèrent, ils croient ou ne croient pas. Ils doivent pouvoir le faire librement.

La neutralité s'impose à l'État et à ses agents dans l'exercice de leurs fonctions. Elle ne saurait devenir une obligation générale d'indifférence spirituelle pesant sur l'ensemble de la société. La laïcité protège la liberté religieuse ; elle ne commande pas l'invisibilité des religions. Elle distingue le pouvoir politique de l'autorité spirituelle ; elle ne prétend pas abolir toute dimension spirituelle de la vie humaine.

Or un glissement s'est produit.

Ce qui devait garantir la coexistence pacifique des convictions devient parfois l'instrument de leur effacement. Ce qui devait empêcher l'État d'imposer une religion tend, dans certains discours, à lui permettre d'imposer l'absence de religion. La liberté de ne pas croire serait pleinement reconnue, tandis que la liberté de croire, de transmettre et de témoigner deviendrait peu à peu suspecte.

Le simple fait d'exposer une conviction chrétienne est parfois assimilé à une volonté de l'imposer. Proposer devient prosélytisme. Transmettre devient conditionner. Affirmer devient discriminer. Et lorsque les mots changent ainsi de sens, ce sont bientôt les libertés elles-mêmes qui changent de nature.

Cette évolution se manifeste particulièrement dans le domaine de l'éducation. Les parents demeurent pourtant les premiers éducateurs de leurs enfants. Lorsqu'ils choisissent librement un établissement catholique, ils ne choisissent pas seulement un mode de gestion ou de meilleurs résultats scolaires. Ils choisissent un projet éducatif fondé sur une certaine conception de la personne, de sa dignité, de sa liberté et de sa vocation.

Une école catholique qui ne pourrait plus proposer la foi, éclairer les savoirs par une anthropologie chrétienne ou transmettre l'héritage spirituel dont elle porte le nom ne serait bientôt plus qu'une école privée sous contrat ayant conservé, par habitude, un adjectif devenu décoratif.

On ne peut contraindre personne à croire. La foi ne s'impose pas, car l'amour ne se commande pas. Mais on ne peut pas davantage contraindre à ne pas croire. La liberté de conscience n'est pas le droit de n'être confronté à aucune conviction. Elle est la possibilité de rencontrer des convictions différentes, de les connaître, de les discuter et de choisir librement.

Une liberté à laquelle on ne propose plus rien devient une liberté vide.

Derrière ce débat se trouve une question plus profonde encore : quelle idée de l'homme inspire désormais notre vie publique ?

Dans un discours qui mériterait d'être lu par tous ceux qui exercent une responsabilité politique, le pape Léon XIV a récemment rappelé que la dignité humaine ne dépend ni des majorités du moment, ni des circonstances politiques, ni des modes intellectuelles. Elle précède l'État. Elle précède le pouvoir. Elle précède la loi, qui n'a de légitimité que si elle la reconnaît et la protège.

La politique n'est pas seulement l'art de gouverner les choses. Elle est d'abord l'art de servir les hommes. Et pour servir les hommes, encore faut-il savoir ce qu'est l'homme.

L'être humain n'est pas seulement un contribuable, un consommateur, un usager, un patient, un électeur ou une donnée statistique. Il est une personne. Sa dignité ne lui est pas accordée par l'administration. Elle ne varie pas selon son âge, son état de santé, son utilité sociale, son origine ou ses convictions. Elle est irréductible.

Cette vision de la personne n'est pas étrangère à notre histoire politique. Le christianisme, le droit romain, la philosophie grecque, les libertés communales, les Lumières et la Déclaration des droits de l'homme ont contribué, au fil des siècles, à faire émerger cette conviction essentielle : l'homme ne reçoit pas sa dignité de l'État ; c'est l'État qui reçoit sa légitimité de la dignité qu'il reconnaît à l'homme.

La laïcité elle-même doit beaucoup à cette distinction chrétienne entre le spirituel et le temporel. « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu » : cette parole ne fonde ni la confusion ni la domination, mais une distinction. César n'est pas Dieu. Le pouvoir politique ne peut prétendre gouverner les consciences. Il ne peut davantage se substituer aux familles, aux communautés humaines ou aux héritages spirituels qui font vivre la société.

Peut-on alors parler de la laïcité comme d'une valeur chrétienne ?

La question mérite mieux que des slogans. Elle suppose de distinguer la laïcité juridique, qui garantit la liberté de conscience et la paix civile, du laïcisme idéologique, qui cherche à reléguer toute foi dans le silence de la vie privée. La première peut être accueillie par les chrétiens comme une protection de la liberté. Le second doit être combattu comme toute entreprise visant à réduire la conscience humaine.

Être chrétien et élu ne signifie pas imposer sa foi à ceux que l'on représente. Cela signifie refuser de laisser sa foi au vestiaire au moment de servir. Cela signifie éclairer sa conscience, respecter chaque personne, rechercher le bien commun et se souvenir que le pouvoir n'est jamais une propriété, mais une responsabilité.

Nous ne revendiquons aucun privilège. Nous demandons simplement que la liberté reconnue à tous le soit aussi aux croyants. Nous ne voulons pas confondre l'Église et l'État. Nous refusons que leur juste séparation devienne une séparation artificielle entre la foi et la vie, entre la conscience et l'action, entre les convictions personnelles et l'engagement public.

La République n'a rien à craindre de citoyens qui puisent dans leur foi des raisons de servir, de respecter, de transmettre et d'espérer. Elle aurait, en revanche, beaucoup à perdre en exigeant d'eux qu'ils deviennent spirituellement muets pour être considérés comme politiquement légitimes.

C'est pour approfondir ces questions que l'Association Chrétien Élu Public organisera à Lourdes, du 15 octobre au soir au 18 octobre 2026, sa dix-huitième rencontre annuelle sur le thème :

« Laïcité : valeur chrétienne ? »

Élus municipaux, départementaux, régionaux, nationaux et européens, anciens élus et responsables engagés dans la vie publique y sont invités. À travers des conférences, des échanges d'expériences, des temps de réflexion et de prière, nous chercherons à mieux comprendre les racines historiques de la laïcité, ses évolutions contemporaines et ses conséquences concrètes dans l'exercice quotidien d'un mandat.

Pierre Vermeren, professeur d'histoire contemporaine à la Sorbonne, Jean-Marc Sauvé, ancien vice-président du Conseil d'État, le père Bertrand Auville et le père Luc Lesage apporteront leurs éclairages historiques, juridiques, politiques et spirituels.

Lourdes n'est pas, pour nous, une manière de nous retirer du monde. C'est un lieu où nous venons reprendre des forces pour mieux y retourner. Un lieu où les appartenances partisans s'effacent devant une même exigence de service. Un lieu où l'élus redevient un homme ou une femme face à sa conscience, à ses responsabilités et aux espérances qui lui ont été confiées.

À l'heure où notre pays doute de lui-même, où le débat public se durcit et où la liberté de conscience fait l'objet d'interprétations toujours plus restrictives, nous voulons ouvrir un chemin de réflexion et de dialogue.

La laïcité n'est pas le silence imposé aux croyants. Elle est la liberté offerte à chacun.

Elle n'est pas l'effacement de nos héritages. Elle doit permettre leur rencontre.

Elle n'est pas une religion d'État ayant remplacé toutes les autres. Elle est une règle de paix au service de la liberté.

C'est de cette laïcité-là que nous voulons parler à Lourdes. Une laïcité fidèle à la République parce qu'elle demeure fidèle à la liberté.

Les membres du bureau de l'Association Chrétien Élu Public

Pierre Cuypers, sénateur de Seine-et-Marne ; **Pascale Gruny**, sénatrice de l'Aisne ; **Loïc Hervé**, vice-président du Sénat, sénateur de la Haute-Savoie ; **Dominique de Legge**, sénateur d'Ille-et-Vilaine ; **Bernard Fournier**, ancien sénateur de la Loire ; **André Flajolet**, conseiller municipal de Saint-Venant, ancien député du Pas-de-Calais ; **Alain Bazille**, Vice-Président du conseil départemental de Seine-Maritime ; **Roselyne Holuigue-Lerouge**, ancienne conseillère territoriale et ancienne adjointe au maire de Sceaux ; **Yves d'Amécourt**, conseiller municipal de Sauveterre-de-Guyenne, ancien maire, ancien conseiller général et régional.



La dix-huitième rencontre annuelle de l'Association Chrétien Élu Public se déroulera à Lourdes du jeudi 15 octobre au soir au dimanche 18 octobre 2026 à midi. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 1^{er} octobre, dans la limite des places disponibles, sur le site de l'association : www.chretienelupublic.fr.